

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR602025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de voirie 2026 effectués par l'entreprise EIFFAGE de Perreux

### ARRETE

#### Article 1 :

- Le chemin des Pothiers sera interdit à la circulation du numéro 316 jusqu'à l'intersection avec la RD53,
  - Le chemin de Mayençat de l'intersection avec le chemin de Pierre à Bois jusqu'à la limite de la commune de Lentigny
- Du 05 au 19 décembre 2025 de 8 heures à 18 heures**

#### Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise.

#### Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

\* L'entreprise EIFFAGE

\* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 4 décembre 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

  
